

Mars 2018 / français

(Französisch)

ZURICH POUR VOUS

BROCHURE D'INFORMATIONS POUR LES NOUVEAUX ARRIVANTS DANS LA VILLE DE ZURICH

Bienvenue à Zurich!

Nous nous réjouissons de vous accueillir dans notre ville. Pour vous aider à vous établir le mieux possible à Zurich, nous avons rassemblé ci-dessous quelques informations importantes sur la ville et les services qu'elle offre.

- Le chapitre «**Portrait de la ville**» présente un aperçu de la ville de Zurich, de son histoire et de sa politique.
- Le chapitre «**Informations utiles**» contient des adresses importantes pour la vie de tous les jours à Zurich. Il comprend aussi plusieurs liens menant à des sites Internet souvent en langue allemande, mais chaque fois que possible, aussi dans d'autres langues.

Zurich vous propose un cadre idéal pour une qualité de vie élevée. Son bord du lac, sa population cosmopolite et son économie dynamique font de Zurich une ville où vous vous sentirez rapidement chez vous, que vous aimerez et pour laquelle, peut-être, vous vous engagerez.

Si cette brochure ne répond pas à toutes vos questions, ou si vous préférez vous informer personnellement, nous vous invitons à contacter notre Bureau d'accueil ([Welcome Desk](#)) à l'Hôtel de ville, ouvert du lundi au jeudi, de 14h à 18h; ses prestations sont gratuites.

I Portrait de la ville

1. Ville cosmopolite dans un écrin de verdure

Zurich est la capitale du canton du même nom et la plus grande ville de Suisse. En tant que centre d'une aire métropolitaine qui comprend plus de 200 communes, la ville joue un rôle important, tant au niveau international que national. Sa population s'élève à 420'000 personnes. Les personnes étrangères représentent plus d'un tiers de la population résidente. Chaque année, près de 15'000 nouvelles personnes provenant de pays étrangers s'installent à Zurich.

Zurich, située au bord du lac du même nom, s'étend aux pieds de grandes collines boisées et est traversée par deux rivières, la Limmat et la Sihl. La ville est constituée de quartiers divers: sa vieille ville, au centre, constituée de quartiers historiques qui se sont développés au cours des siècles, et ses nouveaux quartiers, dans d'anciennes zones industrielles transformées. Zurich est une ville compacte et il est facile de s'y

orienter. Les distances sont courtes, c'est pourquoi bon nombre de ses habitants se déplacent à pied, à vélo ou en transports publics.

La ville gère soigneusement ses ressources naturelles et a ancré dans sa constitution des objectifs à long terme allant dans ce sens. Elle veille également à la qualité des constructions, des routes, ainsi que des places et des espaces verts et naturels. Lors de sondages effectués régulièrement, la population s'exprime très positivement: elle se sent à l'aise et en sécurité. Dans le palmarès international aussi, la ville se hisse toujours dans les premières places.

2. Diversité et pluralité

Environ 170 nationalités sont représentées à Zurich: cette diversité de mentalités et les formes de vie différentes marquent la ville et la font constamment changer. La ville de Zurich vit ce pluralisme en se basant sur les éléments fondamentaux d'un État de droit: la démocratie, la solidarité et les droits liés à la liberté individuelle.

Les nouveaux arrivants sont les bienvenus. Grâce à son esprit cosmopolite, ses excellentes conditions de vie et de travail ainsi qu'une politique d'intégration active, Zurich crée des conditions idéales pour que tous ses habitants se sentent chez eux. Les habitants disposent ici de différents points de référence culturels, religieux et sociaux. L'hétérogénéité de sa population marque l'identité de la ville et constitue une part importante de ses ressources et de sa force.

3. Une ville vivante, une ville de culture et de loisirs

L'offre culturelle importante et la large palette d'activités de loisir bénéficient d'une réputation interrégionale et beaucoup de visiteurs se rendent à Zurich pour profiter des nombreuses possibilités d'achat et pour ses divertissements multiples. Plus de 2000 restaurants, des cinémas avec des films en version originale et une vie nocturne très attractive font de Zurich une ville particulièrement appréciée pour les sorties.

Chaque jour ont lieu quelque 70 manifestations sous différentes rubriques culturelles. La ville possède aussi des institutions culturelles de renommée internationale comme le Kunsthhaus (musée d'art), le Schauspielhaus (théâtre), l'Opernhaus (opéra), la Tonhalle (salle de concert) et le Museum Rietberg (musée ethnographique). Cette offre est complétée par d'autres salles de théâtre et de ballet, de nombreux clubs, des centres de culture alternative et des galeries notables. La ville encourage les artistes et le travail culturel.

4. Économie et sciences

Zurich est une place importante pour l'économie et un endroit de renommée internationale pour la science et la recherche. Elle est également un centre financier réputé. Grâce aux entreprises établies avec succès, la ville prospère et peut mieux s'engager pour une meilleure qualité de vie et une meilleure cohésion sociale. La ville, à son tour, promeut des branches très prometteuses comme l'industrie créative et contribue ainsi à la diversification économique.

Grâce à ses écoles publiques d'excellent niveau, ses hautes écoles spécialisées (HES) et ses deux hautes écoles de renommée internationale, l'Université de Zurich et

l'Ecole polytechnique fédérale (EPF Zurich), le niveau de formation est très élevé. Quelque 50 000 personnes étudient dans ces hautes écoles et de nombreux scientifiques hautement qualifiés travaillent dans plus de 50 instituts de recherche.

5. 6000 années d'histoire

La première colonie sur pilotis a été construite dans la baie du lac, il y a 6000 ans déjà, puis 4000 ans plus tard, la population s'est implantée dans les collines avoisinantes. En l'an 15 avant J.-C., les Romains ont fondé une base militaire sur le *Lindenhof*; son nom latin *Turicum* s'est transformé au fil des années en Zurich.

Au Moyen Age, Zurich était très influencée par la religion chrétienne et l'abbesse de la *Fraumünster* jouissait d'un pouvoir considérable, qui en faisait la véritable souveraine de la ville. Les artisans ont pris le pouvoir après la révolution des corps de métiers de 1336. La ville a rejoint la Confédération suisse en 1351 et créa un territoire qui équivaut environ à la surface du canton d'aujourd'hui.

La Réforme d'Ulrich Zwingli en 1519 amena une nouvelle époque ; la ville acquit alors une importance européenne. Toutefois, la ville a stagné économiquement jusqu'aux XVI^e et XVII^e siècles où les réfugiés religieux comme les huguenots relancèrent l'industrie et le commerce.

Zurich s'est fortement développée au XIX^e siècle: en 1893, onze communes ont adhéré à la ville et en 1934, huit autres communes s'y sont ajoutées. Au XX^e siècle, la Suisse et Zurich ont été épargnées par les deux guerres mondiales. Lors de ces deux guerres, la ville devint la terre d'asile de réfugiés politiques.

Pendant l'expansion des années de l'après-guerre, la ville consolida sa réputation économique, principalement dans le secteur des prestations et en tant que place financière. L'aéroport de Zurich, à Kloten, et la construction du réseau RER (S-Bahn) ont favorisé le développement de l'aire métropolitaine avec Zurich au centre.

6. Politique pour tous et avec tous

Tous les quatre ans, les Zurichois majeurs et de nationalité suisse élisent leur parlement et leur gouvernement. Le parlement de la ville, le *Gemeinderat* (Conseil municipal), se compose de 125 membres et forme l'organe législatif. Le conseil exécutif, le *Stadtrat*, est formé d'un collège de neuf personnes qui chacune est en charge d'un département de l'administration municipale. Les électeurs sont aussi appelés aux urnes environ quatre fois par an pour décider de questions spécifiques relatives notamment aux projets municipaux.

Pour la ville de Zurich, il va de soi que les habitantes et habitants prennent part au développement de leur ville et de leur quartier ([possibilités des participation](#)). Même les étrangères et étrangers non éligibles et sans droit de vote disposent d'une voix à Zurich par l'intermédiaire du Conseil des étrangers ([Ausländerinnen- und Ausländerbeirat](#)). En tant que porte-parole de la population étrangère, le Conseil des étrangers adresse des recommandations à la Ville et soumet des propositions au Conseil municipal.

7. Zurich en chiffres

Population résidante (01.2018)	423'368
Population résidante étrangère	32,4% (137'060)
Le plus grand groupe étranger	Allemagne (33'788)
Deuxième plus grand groupe étranger	Italie (14'764)
Troisième plus grand groupe étranger	Portugal (8100)
Salariés dans la ville de Zurich (12.2017)	456'600
Pendulaires venant travailler à Zurich, par jour	env. 230'000
Nombre de nuitées de personnes étrangères (2017)	3'194'598
Superficie totale (y c. lacs et rivières)	91,9 km ²
dont forêts	21,8 km ²
Point culminant (Uetliberg Kulm)	871 m
Altitude du lac	406 m

Vous trouverez de plus amples informations et des données plus détaillées dans l'annuaire statistique de la ville de Zurich et sur son site Internet: [www.stadt-zue-
rich.ch/statistik](http://www.stadt-zuerich.ch/statistik).

II Informations utiles

1. Les premiers jours et les premières semaines

Pour que votre séjour à Zurich soit bien organisé dès le début, il est indispensable de penser à différents détails, comme par exemple indiquer votre nouvelle adresse à de nombreux organismes et à vos relations professionnelles ou vous faire délivrer de nouveaux papiers.

Veillez respecter les points suivants:

- Les nouveaux arrivants doivent s'annoncer dans les 14 jours auprès du bureau d'arrondissement de leur quartier ([Kreisbüro](#)). Pour l'inscription, les documents suivants sont nécessaires:
 1. passeport ou carte d'identité (acte d'origine pour les citoyens suisses),
 2. livret pour étranger (si disponible),
 3. garantie de permis de séjour (si disponible),
 4. taxes pour l'inscription (variable suivant l'origine, au max. CHF 120.-)
- L'assurance-maladie ([Krankenversicherung](#)) est obligatoire. Celui qui élit domicile en Suisse est obligé de s'assurer auprès d'une caisse-maladie dans les trois premiers mois suivant son inscription.
- L'école est obligatoire en Suisse. Les enfants entre 4 et 15 ans doivent être inscrits auprès de la commission scolaire de leur quartier ([Kreisschulpflege](#)).

La langue parlée à Zurich est le suisse-allemand. Dans toute la Suisse alémanique, la langue écrite est l'allemand standard. Pour pouvoir se faire comprendre, il est indispensable d'avoir des notions d'allemand; c'est pourquoi, le service de promotion de l'intégration de la ville de Zurich vous conseille volontiers dans le choix d'un cours d'allemand ([Deutschkursberatung](#)). Il connaît bien l'offre diversifiée des cours d'allemand ([Deutschkurse](#)) à Zurich et vous aidera à trouver un cours adapté à vos besoins.

Les nouveaux arrivants seront invités à une cérémonie d'accueil ([Begrüßungsveranstaltung](#)) où ils obtiendront des informations sur d'autres manifestations encourageant l'intégration et sur différents cours. Le [Welcome Desk](#) à l'Hôtel de ville propose une multitude d'informations sur la ville et sur ses institutions. Ses employés se tiennent à votre disposition pour répondre aux questions personnelles et juridiques qui se poseront lors de votre séjour ici.

2. Quotidien

Les jours ouvrables, du lundi au vendredi, les administrations publiques sont ouvertes, en général, de 8h à 16h30 ou 17h. La plupart des commerces sont ouverts du lundi au vendredi de 09h00 à 20h00, mais les petits magasins ferment souvent à 18h30 déjà. Le samedi, les heures d'ouverture sont la plupart du temps de 9h à 17h seulement. A la gare centrale, les commerces sont ouverts le dimanche également.

Les Zurichoises et Zurichois sont très mobiles: les deux tiers de la population se déplacent à pied, à vélo ou avec les transports publics. Les transports publics zurichois ([öffentlicher Verkehr](#)) offrent un réseau très étendu et fiable qui relie la ville à ses environs.

Si vous arrivez à Zurich avec votre propre véhicule, veuillez respecter le règlementation en matière de zones bleues ([Blaue Zonen](#)) et de cartes de stationnement pour les riverains ([Anwohnerparkkarten](#)). L'Office de la circulation routière du canton de Zurich est compétent pour la conversion du permis de conduire et les questions relatives à l'importation de véhicules.

Le ramassage des ordures ménagères est effectué régulièrement dans chaque quartier. Le calendrier de l'élimination des déchets ([Entsorgungskalender](#)) et l'[App Sauberes Zürich](#) gratuite fournissent des informations à ce sujet. La collecte des ordures ménagères est assujettie à une taxe qui est payée lors de l'achat des sacs poubelle officiels blancs, «Züri-Sack». Ces sacs sont vendus à la caisse des grands magasins, des petits commerces et dans les bureaux de poste. Ils doivent être déposés dans le conteneur avant 7h du matin le jour de la collecte. Ce calendrier fournit aussi des informations sur la collecte du papier, toutes les deux semaines, sur les endroits de collecte du verre et du métal ainsi que sur d'autres possibilités de traitement des déchets.

3. Travail

Les ressortissantes et ressortissants de l'UE/AELE jouissent par principe du droit complet [de liberté de circulation](#) des personnes. L'accord ne prévoit pas une conversion automatique à la libre circulation des travailleurs et des indépendants, mais au contraire progressive. C'est pourquoi l'accès au marché du travail peut (encore) être restreint [selon la nationalité](#). Vous devez donc vous inscrire, auprès du bureau régional compétent ([Kreisbüro](#)), pour régler les modalités de votre séjour avant de commencer à travailler.

Les ressortissants des pays non-membres de l'UE/AELE sont considérés, conformément à la loi fédérale sur les étrangers, comme des ressortissants d'États tiers et doivent être en possession [d'un permis de travail](#) afin de pouvoir exercer une activité lucrative. Cette activité ne peut être entamée avant l'obtention dudit permis. Pour obtenir des réponses aux questions fréquemment posées en lien avec cette procédure, cliquez [ici](#).

Les annonces de postes à pourvoir sont généralement publiées sur Internet ou dans la presse locale ou nationale. Le bureau d'orientation professionnelle et de carrière ([Berufs- und Laufbahnberatung](#)) ainsi que l'office régional de placement ORP ([Regionale Arbeitsvermittlungszentren RAV](#)) de la ville de Zurich vous soutiendront dans vos démarches.

Les personnes arrivées à Zurich, dans le cadre du regroupement familial ou d'un partenariat, trouveront des informations précieuses sur [l'entrée dans la vie professionnelle](#), en consultant le site Internet du service de promotion de l'intégration. On y trouve également des informations sur la reconnaissance des diplômes étrangers.

Si vous avez des questions concernant le droit du travail, vous pouvez chercher conseils gratuitement auprès du tribunal du travail ([Arbeitsgericht – Conseil de prud'hommes](#)), ou vous pouvez vous adresser au Bureau d'accueil pour trouver un centre de consultation approprié.

4. Habiter

La plupart des logements à Zurich appartiennent à des propriétaires privés. Toutefois, en comparaison avec d'autres villes, il existe une offre importante de logements sociaux ([gemeinnützige Wohnungen](#)) pour les personnes de différents revenus. En Suisse, il n'est pas courant d'être propriétaire de son logement, la plupart des habitants vivent en location.

Même si beaucoup de nouveaux logements sont construits, le marché du logement dans la ville est très tendu. Celui qui cherche un logement doit employer tous les moyens de recherche à sa disposition ([Suchmöglichkeiten](#)).

Vivre à plusieurs sous le même toit n'est pas facile et peut être à l'origine de malentendus ou de conflits qui auraient pu être évités. C'est pourquoi il existe un règlement intérieur dans chaque immeuble ([Hausregeln](#)). En général, une affiche suspendue dans l'entrée de l'immeuble informe en plusieurs langues des règles les plus importantes à respecter.

5. Santé

La ville de Zurich dispose d'un excellent système de santé se composant de médecins praticiens, d'hôpitaux municipaux ([städtische Spitäler](#)), d'un hôpital universitaire ([Universitätsspital](#)), et d'un service sanitaire municipal ([städtische Gesundheitsdienste](#)) ainsi que d'un réseau de services de prévention et de soins.

Le système de santé suisse est avant tout basé sur les cabinets des médecins de famille ([Hausarzt](#)). Ces médecins sont des interlocuteurs précieux, puisqu'ils ont leur cabinet dans le quartier et sont généralement rapidement disponibles. Le personnel médical de certains cabinets possède de bonnes connaissances dans différentes langues ([Sprachkenntnisse](#)). De même, les pharmacies dont le personnel est plurilingue informent sur les soins médicaux de base ([Apotheken mit mehrsprachigem Personal](#)). Les enfants sont pris en charge par des cabinets de pédiatrie ([Kinderarztpraxen](#)).

L'assurance-maladie obligatoire ([obligatorische Krankenversicherung](#)) finance des soins médicaux globaux. Les personnes dont les revenus sont bas peuvent bénéficier d'une réduction de prime. Le département de la santé publique et de l'environnement de la ville de Zurich fait parvenir à tous les nouveaux habitants une circulaire d'informations et met à disposition des aide-mémoire ([Merkblätter](#)) concernant l'assurance-maladie et la réduction des primes ([Prämienerbilligung](#)).

6. Enfants et adolescents

Les maisons de quartier ([Gemeinschafts- und Quartierzentren](#)) offrent aux enfants et aux adolescents des lieux de rencontre et de nombreuses activités de loisir (voir point 9). Dans ces maisons de quartier, on trouve aussi généralement des services de conseil ([Mütter- und Väterberatung](#)) qui soutiennent les parents et leurs enfants dans de nombreux domaines.

Il existe aussi différentes possibilités d'accueil d'enfants en âge préscolaire, hors du cadre familial: crèches ([Kinderkrippen](#)), parents de jour ([Tageseltern](#)) et groupes de jeux ([Spielgruppen](#)) s'occupent des enfants à l'heure ou à la journée.

Il est important de s'informer à temps sur les [places disponibles](#). La ville de Zurich [subventionne](#) des places à la crèche et des offres de garderie (cf. ci-dessous).

7. École

Tous les enfants vont à l'école pendant au moins onze ans, depuis l'école enfantine obligatoire jusqu'au niveau secondaire. L'entrée à l'école enfantine a lieu à l'âge de quatre ans et peut être complétée par une prise en charge extrafamiliale, dans une garderie ([Horte](#)). Les garderies offrent un encadrement individuel et professionnel aux élèves de l'école enfantine et des degrés primaire et secondaire. Les personnes chargées de l'encadrement et les enfants passent le temps libre hors école en groupes d'environ 20 enfants tous âges confondus. Les enfants peuvent être accueillis à plein temps, de lundi à vendredi, ou certains jours de la semaine ou, à choix, le matin, à midi ou l'après-midi.

Les enfants sont inscrits à la Commission scolaire ([Kreisschulpflege](#)) de leur quartier pour l'école ou pour le jardin d'enfants. L'école publique ([Volksschule](#)) est gratuite, la participation active des parents ([Mitwirkung der Eltern](#)) à la vie scolaire est souhaitée. Le service scolaire de la ville de Zurich met à la disposition du public des dossiers regroupant les informations les plus importantes relatives au système scolaire, qui ont été traduits en 10 langues («[Sprachmappe](#)»). Tout ce qu'il faut savoir de l'école enfantine jusqu'au degré secondaire est expliqué par sujets thématiques ordonnés en dix chapitres.

8. Partenariat et famille

Tout nouvel événement familial ou changement de situation important doit être déclaré. A l'office de l'état civil ([Zivilstandsamt](#)), vous devrez annoncer une naissance, fixer la date de votre mariage ou enregistrer votre partenariat. Les pompes funèbres de la ville ([Bestattungs- und Friedhofamt](#)) se chargent de toutes les prestations touchant aux obsèques.

Les centres sociaux ([Sozialzentren](#)) conseillent et soutiennent les familles pour toutes les questions sociales et économiques. Le Bureau d'accueil ([Welcome Desk](#)) de la ville et la consultation juridique MIRSAH ([Rechtsberatung MIRSAH](#)) répondent aux questions concernant le regroupement familial. Le centre de conseil [Infodona](#) offre des consultations en langue maternelle sur des questions ou des problèmes relatifs à la famille, au droit, aux finances et à la santé. Infodona offre également une assistance pour les tâches administratives.

9. Loisirs et associations

Beaucoup de quartiers possèdent des maisons de quartier avec des aires de jeu ou des offres de manifestations pour toutes les générations ([Gemeinschaftszentren](#)). Les bibliothèques Pestalozzi ([Pestalozzibibliotheken](#)) proposent dans toute la ville un vaste choix de [médias dans différentes langues](#) pour les enfants, les jeunes et les adultes. Le département des sports ([Sportamt](#)) entretient de nombreuses installations sportives et encourage une large pratique du sport ([Breitensport](#)). Le bénévolat est organisé par [Kontaktstelle Freiwilligenarbeit](#), et par l'entraide entre voisins ([Nachbarschaftshilfe](#)).

Bon nombre d'activités sont organisées en Suisse par des associations ([Vereine](#)). Les organisations de migrants ([Migrantenorganisationen](#)) et les communautés religieuses ([religiöse Gemeinschaften](#)) sont généralement des associations. De plus amples informations sont disponibles au [Welcome Desk](#).

10. Impôts

Le système fiscal suisse comprend [l'impôt fédéral](#) (Bundessteuer), l'impôt cantonal et [l'impôt communal](#) (Kantons- und Gemeindesteuer). Toute personne qui vit et travaille en Suisse est imposable et doit remplir une déclaration d'impôt chaque année, dans laquelle elle indique son salaire annuel et sa fortune. A Zurich (ville comme canton), l'on est assujéti à l'impôt à compter du jour où l'on y est domicilié.

Tout travailleur étranger ne disposant pas d'une autorisation de séjour C et n'étant pas marié à une personne de nationalité suisse ou avec une autorisation de séjour C, est soumis à l'impôt à la source. Cet impôt à la source ([Quellensteuer](#)) est directement déduit du salaire.

11. Assurances

Les [assurances sociales](#) (Sozialversicherungen) sont obligatoires en Suisse et garantissent ainsi une existence matérielle. Elles sont divisées en cinq domaines :

- assurance-vieillesse et survivants (AVS) et assurance-invalidité (AI),
- assurance-maladie et assurance-accidents,
- assurance perte de gain en faveur des personnes servant dans l'armée, le service civil ou la protection civile et en cas de maternité (APG),
- assurance-chômage (AC),
- allocations familiales.

Pour toutes ces assurances, sauf pour l'assurance-maladie), les primes sont déduites directement du salaire. Une [assurance ménage et responsabilité civile privée](#) (Hausrat- und Privathaftpflichtversicherung) n'est pas obligatoire mais fortement recommandée. La promotion de l'intégration a publié une [brochure de synthèse](#) sur son site Internet (pour le moment, disponible uniquement en allemand)

12. Numéros d'urgence

Pompiers	118
Police	117
Ambulance	144
Service de médecins d'urgence (Ärztetefon)	0800 33 66 55
Centre de toxicologie	145
Maison pour femmes battues Violetta	044 350 04 04
Ligne d'urgence pour parents	0848 35 45 55
Ligne d'urgence pour enfants et adolescents	147